



COMMUNIQUÉ *de presse*

Paris, le 6 novembre 2014

Mallorie Bournel et Sophie Loubignac, vainqueurs du concours de l'Adie

« Il n'y a pas d'âge(s) pour créer sa boîte ! »

Lancé le 15 septembre dernier, le concours de l'Adie « Il n'y a pas d'âge(s) pour créer sa boîte » visait à distinguer des jeunes (18/32 ans) et des seniors (à partir de 45 ans) porteurs d'un projet d'entreprise, éligible au microcrédit de l'Adie. A l'issue de la finale qui a eu lieu le 6 novembre, c'est Mallorie Bournel, qui a reçu le prix « Jeune » (parrainé par le réseau des Banques Populaires) pour son projet de bar à chocolat – librairie à Clermont-Ferrand. Le prix « Senior » (soutenu par AG2R La Mondiale) a été remis à Sophie Loubignac pour son projet de service de petite enfance itinérant en milieu rural dans les Hautes-Alpes.

Parce que l'âge ne saurait être un obstacle à la création d'une entreprise, l'Adie, acteur majeur du microcrédit en France, a déployé du 6 au 10 octobre dernier, sur tout le territoire national, une campagne d'information destinée aux jeunes (18/32 ans) et aux seniors (à partir de 45 ans) tentés par la création d'entreprise, sur le thème « Il n'y a pas d'âge(s) pour créer sa boîte ! ».

A cette occasion, l'Adie a lancé sur les réseaux sociaux et sur son site internet un concours, ouvert aux jeunes et aux seniors dont le projet d'entreprise était éligible au microcrédit de l'Adie. Alors que près de 500 projets avaient été présentés, six ont été sélectionnés en vue des prix devant récompenser un projet « Jeune » (parrainé par le réseau des Banques populaires) et un projet « Senior » (soutenu par AG2R La Mondiale).

La finale et la remise des prix du concours ont eu lieu jeudi 6 novembre. Les 6 candidats finalistes ont défendu leur projet devant l'assistance - composée de micro-entrepreneurs soutenus par l'Adie, membres de sa communauté Facebook, de journalistes, de bloggeurs et de partenaires de l'opération, qui a voté en parallèle du jury présidé par Catherine Barbaroux, Présidente de l'Adie.

Ce jury était composé de :

- Dominique Martinie - Président de la Fédération Nationale des Banques Populaires
- Nicolas Garier - Membre du Comité Exécutif AG2R La Mondiale en charge des Relations Institutionnelles, de la Communication et de l'Action Sociale
- Jean-Marie Leblanc - Ancien directeur du Tour de France
- David Abiker - Animateur/journaliste à Europe 1

- Frédérique Bedos - Journaliste/Fondatrice du Projet Imagine
- Saïd Hammouche - Président de Mozaïk RH
- Michel de Rovira - DG de Michel et Augustin
- Rachida Santaki - Ecrivain
- Lolita N'Sondé - Créatrice de l'entreprise Mboté Africa Cuisine, financée par l'Adie
- Héritier Luwawa – Créateur de l'entreprise Be Eco Service, accompagné par l'Adie

Mallorie Bournel, 31 ans, de Clermont-Ferrand (Puy de Dôme), a remporté le prix « Jeune » pour son projet de bar à chocolat – librairie. Elle a exprimé sa satisfaction de pouvoir ainsi ouvrir « L'Armoire à cuillers », et d'y proposer des produits de qualité dans une ambiance chaleureuse, en compagnie de ses amis les livres. « *Entre les Français et le chocolat, c'est une histoire d'amour qui ne connaît pas la crise* », a-t-elle défendu.

Les deux autres finalistes de la catégorie « Jeunes » étaient Romain Segonne, 23 ans, de Mazamet (Tarn), qui présentait son projet de conception et vente de canapés modulables, et Aurély Ribeiro, 27 ans, de Niort (Deux-Sèvres), créatrice d'une activité de compositions florales.

Le prix « Senior » a été décerné à Sophie Loubignac, 47 ans, de Gap (Hautes-Alpes) pour son projet de service de petite enfance itinérant en milieu rural. « *Cette activité est la rencontre de mes compétences professionnelles et des besoins que j'ai constatés dans les campagnes environnantes* » a-t-elle expliqué.

Face à elle, Bruno Bosseaux, 55 ans, de Joigny (Yonne) défendait son activité de rémouleur. Denis Louves, 49 ans, de Rennes (Ille-et-Vilaine), comptait également parmi les finalistes de la catégorie « Seniors » pour son projet de studio d'enregistrement numérique.



Les deux vainqueurs ont reçu une dotation de 2 000 euros pour créer leur activité. Les quatre aux finalistes se sont vu attribuer la somme de 500 euros chacun.

A propos de l'Adie :

Reconnue d'utilité publique, l'Adie est une association qui aide les personnes exclues du marché du travail et qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique à créer leur entreprise, et donc leur emploi, grâce au microcrédit. Pionnière du microcrédit en France et en Europe, l'Adie en est l'acteur majeur.

L'Adie accompagne par ailleurs les porteurs de projet afin de les soutenir en amont et en aval du lancement de leur micro-entreprise pour en garantir la pérennité.

Depuis sa création en 1989 par Maria Nowak, l'Adie a financé plus de 143 000 microcrédits, participant ainsi à la création de plus de 100 000 entreprises.

L'Adie est présidée depuis 2011 par Catherine Barbaroux. En 2013, elle a financé plus de 14 000 personnes et ainsi permis la création de 200 nouveaux emplois par semaine. Le taux de pérennité de ces entreprises après 2 ans est de 70%, et le taux d'insertion des personnes financées après deux ans est de 84%.

CONTACTS PRESSE:

Christelle Touré - 01 49 33 19 66 - 06 07 47 35 67 - ctoure@adie.org
Sandrine Bonamy - 01 49 33 19 03 - 06 86 17 48 76 - sbonamy@adie.org
Alice Dekker - 06 16 58 21 60 - alice.dekker@wanadoo.fr

www.adie.org

